

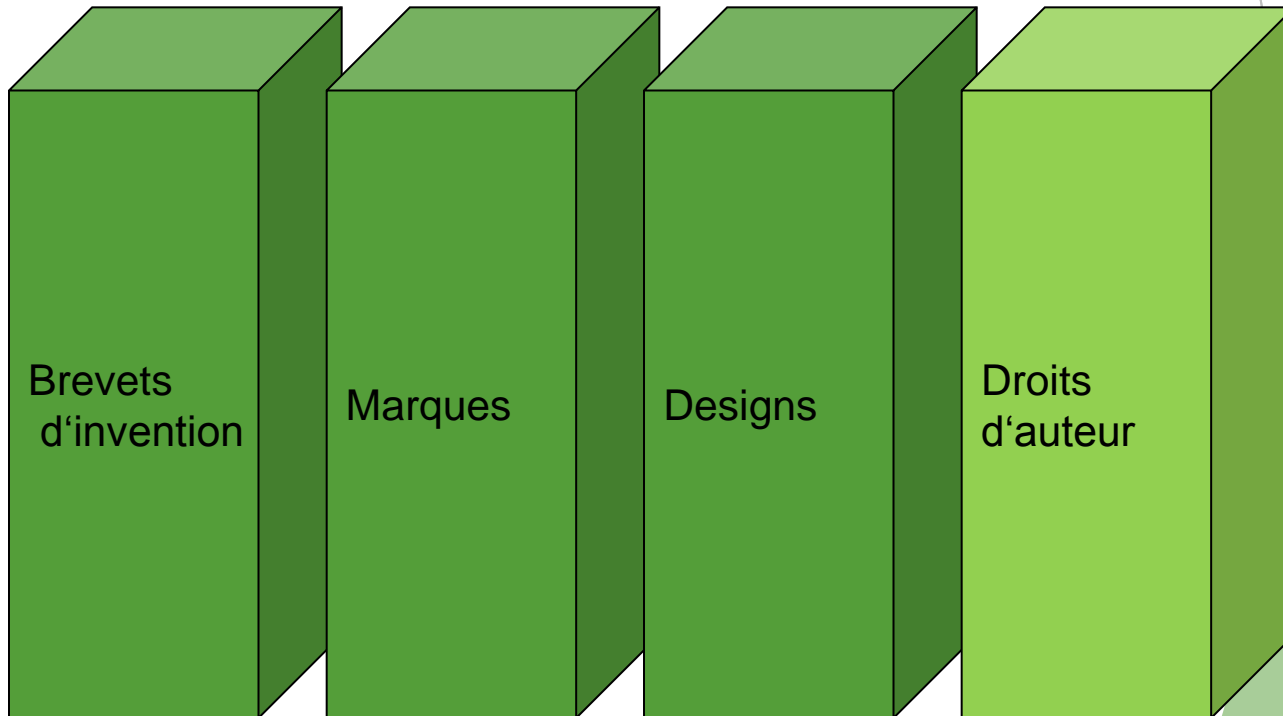
6<sup>e</sup> Journée des start-up, PME et de l'innovation

# Le nouveau brevet unitaire européen : quelles implications pour mon entreprise ?

BOVARD

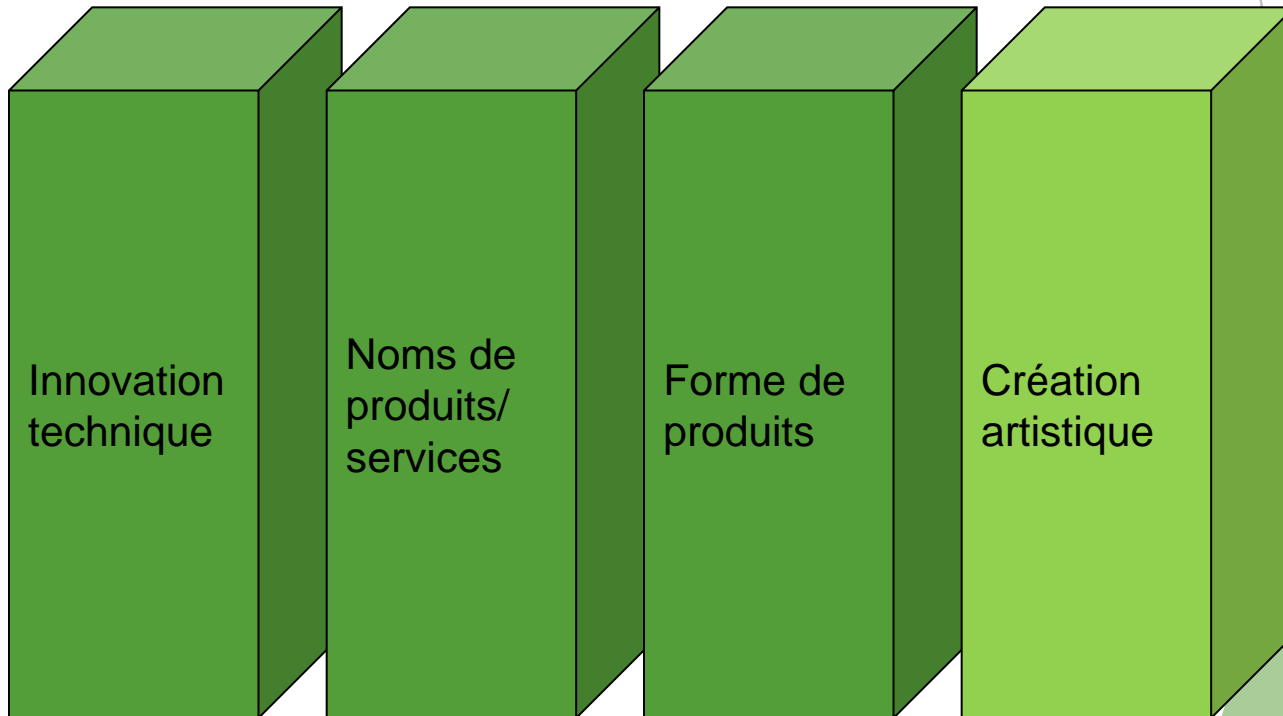
# Propriété intellectuelle

Droits de la propriété industrielle



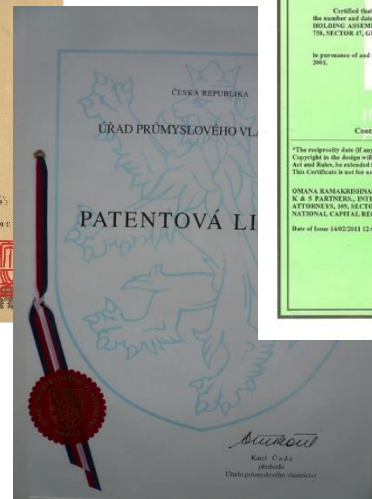
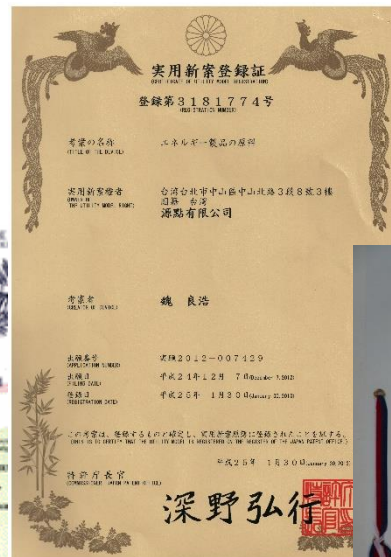
# Propriété intellectuelle

Droits de la propriété industrielle



# Systeme actuel

Les brevets sont **droits nationaux** – chaque état prévoit un mécanisme de protection indépendant sur son territoire.



**BOVARD**

# Systeme actuel

Depuis la fin des années 1970 : **Brevet européen**

*Mécanisme pour l'obtention des brevets dans plusieurs pays européens de manière centralisée.*

*Administré par l'Office européen des brevets (à Munich, La Haye, Berlin et Vienne)*



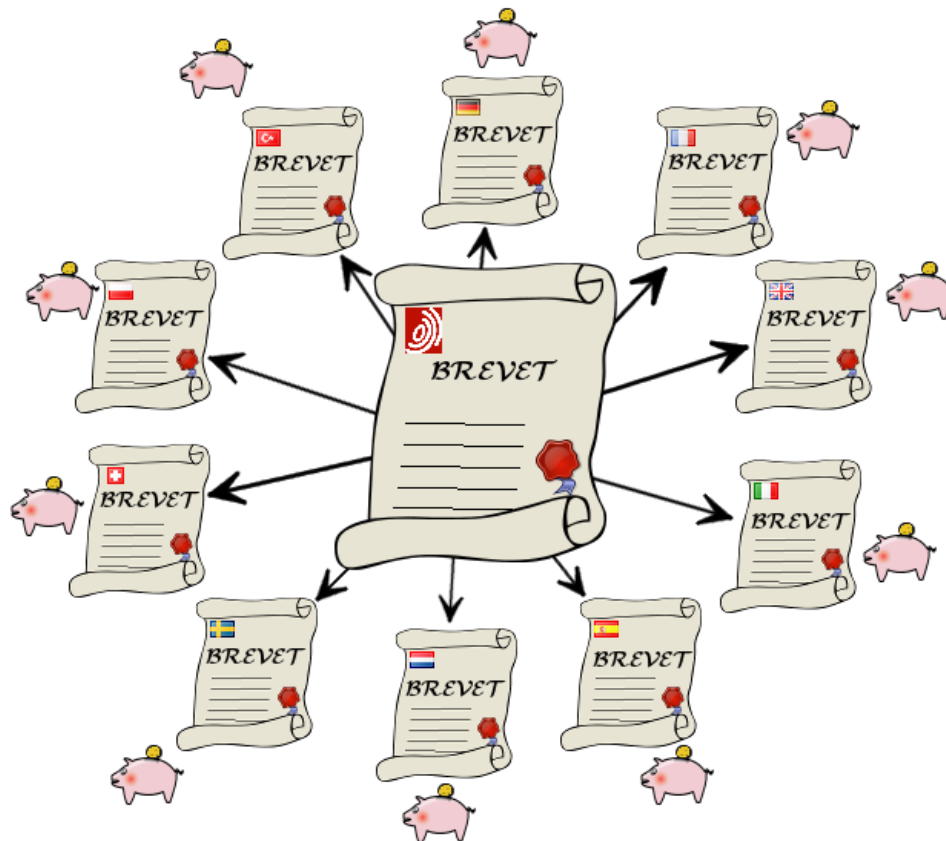
BOVARD

# Systeme actuel



# Systeme actuel

Le brevet européen, après sa délivrance, est **scindé** en des brevets nationaux.



# Systeme actuel

La procedure de transformation d'un brevet europeen en des brevets nationaux s'appelle la « **validation** ».

*Celle-ci comprend typiquement la traduction du brevet europeen dans la langue nationale de l'etat en question (p.ex. italien ou polonais).*

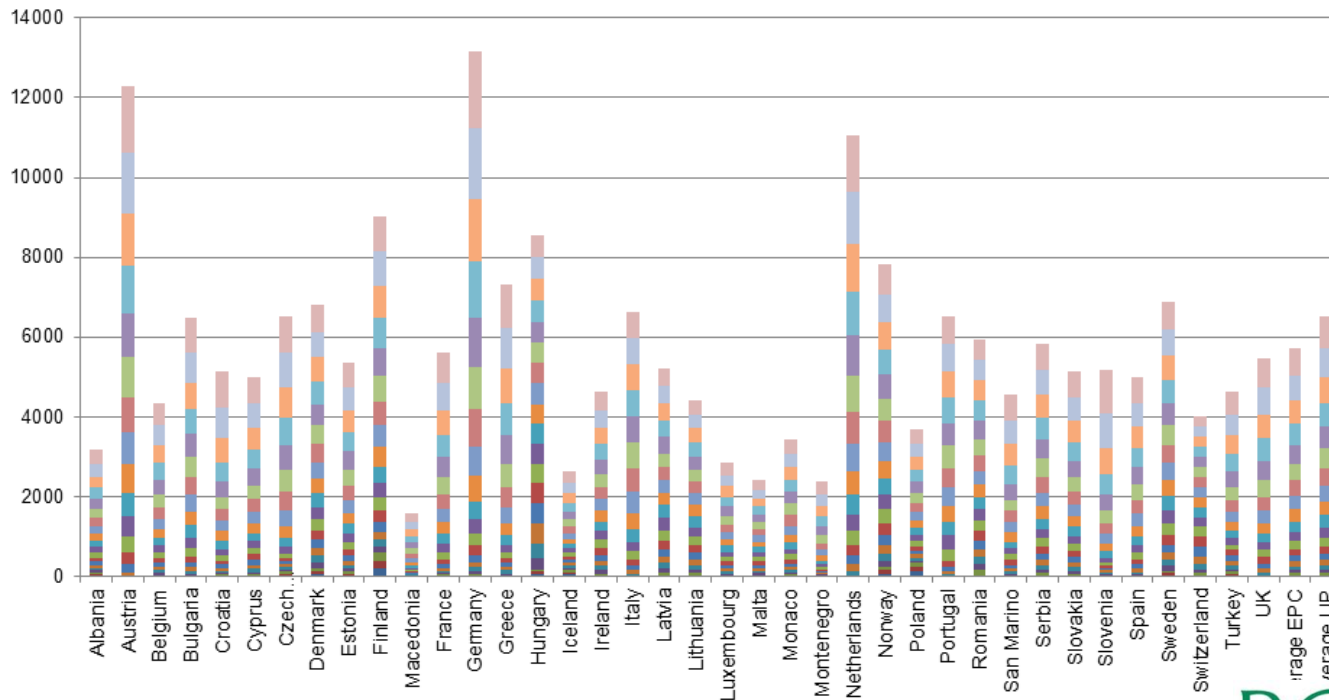
*Des frais pour la validation varient considerablement entre les etats, mais sont en moyenne de quelques CHF 1'000 à CHF 1'500 par etat.*



# Systeme actuel

Pour que le brevet reste en vigueur, une taxe de maintien (l' « annuité ») doit être acquittée **chaque année**

Cumulative Renewal Fees for EPC States (Euros)



# Systeme actuel

Les brevets nationaux sont soumis à la juridiction nationale dans chaque état.



# Systeme actuel

Le coût moyen d'un brevet européen pour une validation dans les six états les plus choisis (selon l'OEB):

Frais de traduction pour 6 pays	6.000
Frais juridiques pour la rédaction de la demande et l'extension de la protection à 6 pays	10.000
Taxes pour le maintien du brevet dans 6 pays pendant 10 ans	5.000
Taxes de procédures et de délivrance à l'OEB	6.000

(frais des conseils en brevets)

# Systeme actuel

Les questions à se poser sous le système actuel :

1. Quels sont mes marchés actuels ?
  - a. Quels sont les états dans lesquels je suis actif directement ?
  - b. Quels sont les états dans lesquels je suis actif « indirectement » (via les distributeurs) ?
2. Quels sont mes marchés potentiels ?
3. Quels sont les marchés de mes concurrents ?

# Systeme actuel

L'optique de l'entrepreneur :

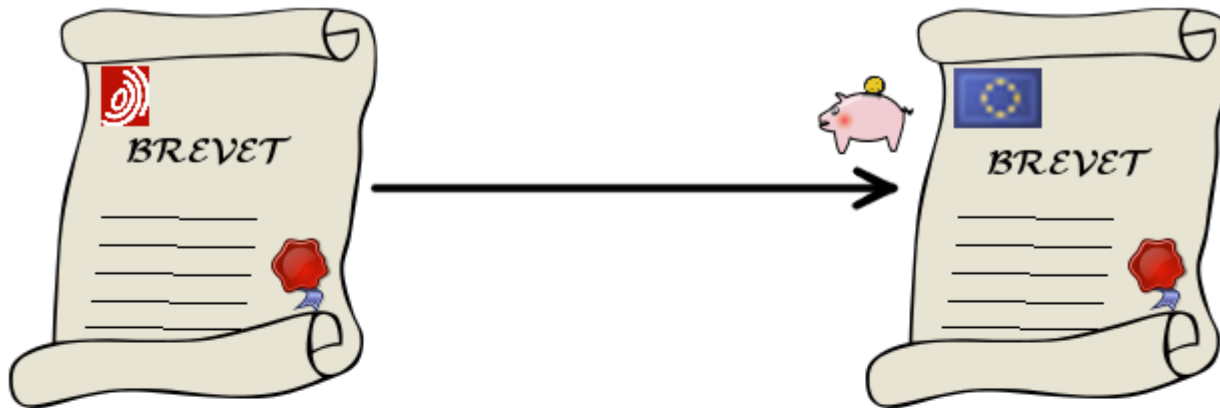
Est-ce que je veux **interdire** l'exploitation de mon invention **à mes concurrents** (donc est-ce que je veux être le seul sur le marché) ?

ou

Est-ce que je veux **empêcher** des concurrents à **m'interdire l'exploitation de mon invention** (donc est-ce que je veux me garantir la liberté d'agir sur le marché) ?

# Systeme propose

Un brevet unique pour tous **les états membres** de l'**Union Européenne**.



# Systeme propose

Un brevet unique pour tous **les états membres** de l'**Union Européenne**.



# Systeme propose

Un brevet unique pour tous ~~les~~ **états membres** de l'**Union Européenne**.



BOVARD



# Systeme propose

Les buts proclames du brevet unitaire:

*« Rendre l'accès au systeme des brevets plus simple, moins cher et renforcer la securite juridique ».*

*« Augmenter le niveau de protection par brevet en mettant a disposition une protection par brevet unitaire dans tous les etats membres participants ».*

*« Ajouter un moyen supplementaire de protection, sans abandonner les brevets europeens 'classiques' et les brevets nationaux ».*

# Systeme propose

La **procedure** d'obtention des brevets europeens **reste inchangee**:

- un seul depot ;
- en francais, allemand ou anglais ;
- procedure d'examen centralisee inchangee.

Choix entre la validation « classique » dans les etats designes ou effet unitaire **apres la delivrance**.

# Systeme propose

Si brevet à l'effet unitaire choisi, ceci doit être communiqué à l'OEB dans un délai de 1 mois à partir de la délivrance.

Pendant la période transitoire, **traduction** de tout brevet européen délivré en français ou allemand **vers l'anglais**.

Pour les brevets délivrés en anglais, traduction en **une autre langue de l'UE** (p.ex. suédois).

# Systeme propose



## Costs comparison: "Classic" European Patent versus new Unitary patent (protection in 25 Member States participating in the Unitary Patent)

	European "bundle" patent (25 MS)	European patent with unitary effect (25 MS) - during transitional period	European patent with unitary effect (25 MS) - after transitional period
<b>Procedural fees</b> (filing, search, examination and grant)	4 045 € * (not concerned by the reform)	4 045 € * (not concerned by the reform)	4 045 € * (not concerned by the reform)
<b>Validation costs:</b>			
Translation	20 145 €	2 380 €	680 €
Local patent agents	5 250 €	0	0
Official local patent offices fees	2 679 €	0	0
<b>Validation costs total</b>	<b>28 074 €</b>	<b>2 380 €</b>	<b>680 €</b>
<b>TOTAL COSTS</b>	<b>32 119 €</b>	<b>6 425 €</b>	<b>4 725 €</b>

# Systeme propose

Le coût moyen d'un brevet européen pour les 25 états participants, si le brevet unitaire est choisi (selon l'OEB):



\* NON DÉCIDÉ À CE JOUR

SOURCE : OEB, « LES ÉCHOS »

# Systeme propose

**Une seule annuite a payer pour tous les etats membres du systeme.**



**Le montant des annuités n'a pas encore été fixé !**

# Systeme propose

Actuellement, les taux de validation des brevets europeens sont assez differents d'un etat a l'autre :

- 2% des brevets valides dans les 27 pays de l'UE
- 8% valides dans 13 etats (ou plus)
- ~40% valides dans 5 etats seulement
- ~50% valides dans 3 etats seulement

Si les montants des annuites sont plus eleves que les montants cumules pour 3 etats, **le maintien** du brevet unitaire **coûtera plus cher**.

# Systeme propose

Pour que le brevet unitaire devienne une r alit e, 13  tats membres (dont au moins le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne) doivent ratifier les trait s.

A ce jour, les trait s ont  t  ratifi s par :

- Autriche,
- Belgique,
- Danemark,
- France,
- Malte, et
- Su de.



# Systeme actuel

Les questions à se poser sous le système proposé :

1. Quels sont mes marchés actuels ?
  - a. Quels sont les états dans lesquels je suis actif directement ?
  - b. Quels sont les états dans lesquels je suis actif « indirectement » (via les distributeurs) ?
2. Quels sont mes marchés potentiels ?
3. Quels sont les marchés de mes concurrents ?



# Merci!

Tarik Kapić, ing.dipl. EPFL, BLaw  
Conseil en brevets suisses et européens  
Directeur et Responsable du Département des brevets

## BOVARD